

Compte rendu CLIC TEMBEC Séance du 26 octobre 2010

Monsieur Bernard BAHUT, Sous-Préfet de Saint-Gaudens, et Madame Marie-Cécile BARTHET, Maire adjointe de la commune de SAINT-GAUDENS, présidente du CLIC, ouvrent la séance à 15 h 15.

L'ordre du jour de la réunion est consacré aux points suivants :

- Approbation du compte-rendu du CLIC du 14 Décembre 2009 ;
- Bilan annuel 2009/2010 des activités de la société TEMBEC ;
- Bilan des actions de l'Inspection des Installations Classées ;
- Point d'avancement P.P.R.T. ;
- Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du CLIC du 14 décembre 2009

Monsieur SALNIKOFF de la mairie de MIRAMONT de COMMINGES, souhaiterait que la mairie soit informée par SMS lors d'un incident tel que la fuite d'acide chlorhydrique du 23 septembre 2009.

Par ailleurs au sujet de l'amélioration des rejets par l'aménagement des bassins, il semblerait que les odeurs soient amplifiées depuis 2 mois.

Pas d'autres remarques, le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2009 est approuvé. *Ce compte-rendu, comme les autres informations sur les CLIC et les PPRT sont disponibles sur le site internet de la DREAL : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/onglet> « Les domaines d'activité de la DREAL »/onglet « Environnement industriel, prévention des risques technologiques », accès au contenu/Environnement industriel/à la une /CLIC et PPRT en Midi-Pyrénées (en savoir plus)*

2) Bilan annuel 2009/2010 des activités de la société TEMBEC (diaporama) et projet

Monsieur MAZAURIC de la société TEMBEC présente le bilan annuel d'activité de l'établissement.

Suite au rachat des usines de Tarascon et de Saint-Gaudens par PAPER EXCELLENCE, TEMBEC va faire place à FIBRE EXCELLENCE. En comptabilité, l'année 2010 comprendra l'exercice de la fin de l'année 2009 (octobre 2009 à décembre 2009) et l'année 2010 soit 15 mois d'exercice. L'exercice comptable 2011 débutera en janvier 2011.

⇒ l'exploitation en 2010

La production pour l'année 2010 a été de 243 007 tonnes de pâtes. Les exportations ont évolué vers l'Asie.

Afin de réaliser des travaux de maintenance, l'établissement a été arrêté 11 jours.

L'usine a été re-certifiée ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001.

⇒ le point sur l'étude de dangers

Après des compléments d'analyse et mise à jour, elle sera remise fin novembre afin de tenir compte de la campagne d'essais sur l'évaporation du bioxyde de chlore, des nouvelles valeurs de calculs (seuils de toxicité aiguë du bioxyde de chlore actualisés) et des nouvelles mesures de maîtrise de risques envisagées. Une commande a été passée pour faire des chaînes de sécurité indépendantes sur l'usine et pour le remplacement des générateurs .

Le renforcement du maillage métallique sur l'installation de captage du chlorate a été réalisé.

La réfection totale de la cuvette de rétention du stockage d'acide chlorhydrique est envisagée.

⇒ l'étude Foudre

Conformément aux exigences de l'arrêté préfectoral d'exploitation TEMBEC a fait réaliser une analyse du risque foudre complétée par une étude technique et montre comme exemple la protection du poste de dépotage du chlorate de soude.

⇒ la révision du POI

Le POI a été revu et modernisé, validé par les membres du CHSCT de Fibre Excellence. Il sera mis à jour après validation de l'étude de dangers .

⇒ l'historique sécurité

Il n'y a pas eu d'incident notable sécurité en 2010. Par ailleurs, les 3 événements de 2009 ont donné lieu à 32 actions de suivi et d'amélioration aujourd'hui terminées et clôturées.

⇒ quelques chiffres

- réparation de l'étanchéité de la sole de la chaudière à liqueur : 162 900 €
- modification du réseau incendie au Parc à bois : 19 700 €
- travaux de protection Foudre : 30 000 €.

⇒ les visites et les audits en 2010

L'exercice POI a eu lieu au mois de juin. La nouvelle compagnie d'assurances est venue 3 fois pour des inspections détaillées. L'audit interne a été réalisé par M. Mazauric sur 2 jours et sur 540 points précis. 4 exercices POI ont été réalisés cette année et ont donné lieu à des actions d'amélioration.

3) Bilan des actions de la DREAL(diaporama)

Madame Maryline CROVISIER, inspecteur des installations classées, détaille les actions menées par l'inspection sur le site TEMBEC depuis le dernier CLIC.

Elle rappelle que la DREAL est chargée d'une mission de police environnementale et de contrôle des installations classées et que l'inspection des installations classées réalise des visites annuelles pour vérifier la conformité de l'exploitation est conforme par rapport à la réglementation ainsi que l'état des installations.

Inspection approfondie du 27 avril 2010 (en collaboration avec l'inspecteur du travail suite à l'accident d'un ouvrier d'une entreprise extérieure)

Les principaux thèmes suivants ont été abordés :

- a- suites des visites d'inspection de 2009
- b- gestion du retour d'expérience suite aux 3 incidents survenus en 2009 et suite à l'intoxication d'un ouvrier d'une entreprise extérieure – L'inspecteur a demandé comment les employés ont été prévenus, comment l'exploitant a géré le problème et quelles actions ont été mises en place.
- c- examen de la prise en compte du vieillissement des installations (état visuel des canalisations et bacs de stockage du bioxyde de chlore)
- d- examen de l'automate de sécurité
- e- rejets atmosphériques de la cuisson des copeaux à l'incinérateur des gaz malodorants

Certains points positifs ont été constatés tels que la révision des seuils de détections des capteurs de bioxyde de chlore et le cadenassage des aiguillages de la zone de stockage des wagons de chlorate de sodium. Par ailleurs, suite à la fuite d'acide chlorhydrique du 23 septembre 2009 un programme de surveillance des bacs de stockage de l'ensemble de l'usine a été mis en place.

Par ailleurs, des points négatifs ont été mis en évidence tels que la défaillance de l'appel interne pour avertir le gardien et l'absence d'automate de sécurité sur l'atelier de produits chimiques (le doublement de l'automate est envisagé par l'exploitant dans la révision de l'étude de dangers).

Le changement d'exploitant n'est pas réalisé, ce n'est pas un droit, il est conditionné à décision préfectorale. Aujourd'hui, l'arrêté préfectoral du site est au nom de TEMBEC. De plus les garanties financières n'ont pas encore été constituées.

Au sujet du changement d'exploitant et des garanties financières

Monsieur MAZAURIC signale que le montant des garanties demandées est élevé.

Suites à différentes interrogations, l'inspecteur des Installations classées apporte les précisions suivantes :

Les nouveaux exploitants d'établissements SEVESO seuil haut ou tout changement d'exploitant sur un site SEVESO seuil haut sont soumis à garanties financières.

Dans le cas présent, le défaut des garanties financières a déjà fait l'objet d'un signalement au Procureur de la république en juillet 2009.

Il y a eu plusieurs échanges avec l'exploitant au sujet des montants exigés par la réglementation.

Le site de Saint-Gaudens est soumis aux garanties financières en ce qui concerne :

- les installations SEVESO : argent pouvant être appelé par le Préfet pour la surveillance et le maintien en sécurité des installations en cas d'événement exceptionnel susceptible d'affecter l'environnement et pour des interventions en cas d'accident ou de pollution,
- la décharge interne : argent pouvant être appelé par le Préfet pour la surveillance du site, des interventions en cas d'accident ou de pollution et la remise en état du site après exploitation.

Tembec a proposé une autre méthode prenant en compte le renforcement de la sécurité du stockage de chlorate de sodium et qui diminuerait le montant des garanties financières relatives aux installations SEVESO. A l'heure actuelle, cette étude est en cours d'analyse.

Arrêté préfectoral de mise en demeure du 23 juin 2010 – délai 6 mois soit une échéance au 23/12/2010

- a- identification des canalisations de transport de matières dangereuses
- b- mise en œuvre d'un examen périodique de cette canalisation : la canalisation n'est pas un équipement sous pression, l'exploitant est habilité à la contrôler mais n'a pas mis en place un contrôle. *Monsieur Mazauric a indiqué que cela a été fait.*
- c- transmission des éléments relatifs à la modification de cette canalisation et réalisation des travaux nécessaires permettant un retour à un niveau de sécurité équivalent au reste de la canalisation . *Monsieur Mazauric a indiqué que cela a été fait.*
- d- respect des valeurs limites de rejets en ce qui concerne l'incinérateur en améliorant le fonctionnement de l'épurateur.

Monsieur OTT fait remarquer qu'ils ont fait des mesures récentes mais que les résultats ne sont pas encore parvenus. Ils ont constaté qu'il y avait moins d'odeurs car les rejets de gaz pauvres ont diminué depuis juin.

- e- création d'une procédure permettant de réaliser des shunts des mesures de maîtrise des risques dans des conditions de sécurité optimales.

Au sujet des émissions de la grande cheminée

Monsieur OTT a précisé qu'il s'agit de vapeur d'eau ou de poussières de sulfate de sodium si disjonction électrique de l'électrofiltre, qui ne sont pas nocives.

Monsieur OTT conseille aux personnes d'avertir TEMBEC lorsqu'ils perçoivent des odeurs.

Point d'avancement sur l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 27 octobre 2009

La révision des seuils des détections des capteurs de bioxyde de chlore ainsi que le cadenassage des aiguillages de la zone de stockage des wagons de chlorate de sodium ont été réalisés.

L'entreprise a remis le 5 mars 2010 une nouvelle étude de dangers.

Suite à son analyse, l'inspection des installations classées a relevé :

- un défaut d'exhaustivité des phénomènes dangereux analysés
- certaines hypothèses de modélisations sont à justifier
- les phénomènes dangereux relatifs à l'utilisation du bioxyde de chlore donnent des distances d'effets toxiques très majorantes inacceptables.

Suite à une réunion avec le bureau d'études Technip et la DREAL, l'exploitant s'est engagé à fournir une nouvelle étude de dangers qui prend en compte les remarques de l'inspection des installations classées et un échéancier des travaux envisagés pour fin octobre 2010.

Au sujet des bassins d'urgence, l'exploitant a indiqué lors de la visite d'inspection du 27/04/2010 qu'ils étaient maintenus vides.

L'analyse du Plan d'Opération Interne remis par l'exploitant le 12/07/2010 est en cours d'analyse, il sera mis à jour suite aux conclusions de l'étude de dangers.

La mise en place des moyens proportionnés aux risques d'accidents majeurs identifiés est liée aux conclusions de l'étude de dangers.

Au sujet de l'étude de dangers

Monsieur BAHUT souligne l'importance de l'étude de dangers et l'urgence à la présenter car elle bloque le PPRt au point de vue de la maîtrise de l'urbanisation et au niveau de la mise à jour du PPI.

L'exploitant demande un délai supplémentaire de un mois, soit une échéance à **fin novembre 2010**.

Autres dossiers traités

- projet de plaquette PPI qui sera à réviser suite à la révision de l'EDD,
- analyse des propositions de l'exploitant pour le calcul du montant des garanties financières,
- arrêté préfectoral complémentaire du 9 avril 2010 : action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE).

L'inspection des installations classées confirme que l'abattoir de Saint-Gaudens déverse ses effluents dans le réseau de la ville qui se déverse lui-même dans la station d'épuration de TEMBEC. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement qui est également soumise à l'action RSDE .

- des contrôles externes inopinés des rejets atmosphériques se sont déroulés du 30 août au 1^{er} septembre et du 20 au 22 septembre : les résultats ne sont pas encore connus, ils seront communiqués lors de la prochaine réunion du CLIC,
- ORAMIP : capteurs H2S (hydrogène sulfuré) et poussières – si dépassement l'organisme le signale à l'exploitant. Le rapport annuel d'activités est en ligne sur le site internet : <http://www.oramip.org/oramip/index.php>

En ce qui concerne le suivi par l'ORAMIP de l'hydrogène sulfuré, vous trouverez le rapport annuel 2009 de l'ORAMIP sous l'onglet « les publications de l'ORAMIP »/ « Bilans annuels d'activité »/ « Bilan d'activité 2009 (rapport complet) », voir les pages 28 et 29 concernant TEMBEC.

En ce qui concerne le suivi par l'ORAMIP des poussières, vous trouverez le rapport d'étude dans l'onglet « Rapports d'études »/ « Toutes les études par département »/ « 31-Haute Garonne »/ dans « études trouvées », voir le rapport 2009 St-Gaudens Fibre Excellence (TEMBEC) « Retombées de poussières autour de la société Fibre Excellence (Tembec) à St Gaudens.

4) Point d'avancement PPRT TEMBEC

L'étude de dangers de mars 2010 remettant en cause la liste des phénomènes dangereux retenus et les distances d'effets majorantes autour de l'établissement, la démarche lancée en octobre 2008, basée sur l'ancienne étude de dangers est stoppée.

L'analyse de la nouvelle étude de dangers pourrait aboutir à la proposition d'un nouveau périmètre d'étude dans lequel les aléas technologiques et les enjeux impactés seront étudiés.

Une réunion du CLIC sera programmée pour informer les membres des conclusions de l'étude de dangers.

5) Questions diverses

Sur les nuisances sonores (M. GOUZENNES, Collectif Environnement Santé)

Des améliorations ont été constatées : bip supprimés, broyeur moins entendu (arrêt vers minuit, minuit 30).

L'exploitant indique que l'arrêt d'un des 2 tambours serait possible en fonction de la quantité des copeaux.

Le nouvel acheteur projette de réaménager le parc à bois, ce qui pourrait améliorer les nuisances sonores.

Journée portes ouvertes sollicitée

Certains participants aimeraient qu'une journée « Portes Ouvertes » du site soit organisée. L'exploitant est favorable mais le Plan vigipirate interdit les visites.

L'inspection des installations classées propose que la prochaine réunion du CLIC soit organisée dans l'usine. Monsieur Mazauric va solliciter une autorisation auprès de la Préfecture afin que la prochaine réunion du CLIC ait lieu à l'usine.

SMS –

Suite à la demande de la mairie de MIRAMONT, Monsieur OTT demande une liste de personnes à contacter et propose une réunion pour cadrer les appels.

Le capitaine Dufaur précise que dans le cadre du POI, le SDISS n'a pas vocation à alerter les autres maires mais uniquement le maire de Saint-Gaudens

Dans le cas du déclenchement du PPI c'est le préfet qui est chargé de l'alerte

Les débats étant clos, la séance est levée à 17 h 15

CLIC TEMBEC– Séance du 26 Octobre 2010

Présidence : Madame Marie-Cécile BARTHET

Participants	Collège (Adm., Collect. Terr., Exploitants, Salariés, Riverains)	Observations
M. BAHUT B	Sous-Préfet de SAINT-GAUDENS	
Mme BARTHET Marie Cécile	Mairie de SAINT-GAUDENS	
M. le Capitaine DUFAUR Olivier	SDISS	
Mme CROVISIER Maryline	D.R.E.A.L / S.R.T.E.I	
M. SALNIKOFF Jean	Mairie de MIRAMONT DE COMMINGES	
M. GAILLARD Lucien	Mairie de VALENTINE	
Mme BRUNET Jeanine	Communauté des communes Saint Gaudinois	
M. MAZAURIC Jean	Société TEMBEC	
M. OTT Didier	Société TEMBEC	
M. CASTAING Guillaume	Association « Nature Comminges »	
M. SENLANNE Albert	Collectif « Environnement Santé »	
M. GOUZENNES Jean Louis	Collectif « Environnement Santé »	
M. DANFLOUS Norbert	Société GASCOVAL	
M. PUJOS Yves	Société PUJOS	
M. JACQUES Robert	CHSCT TEMBEC	
M. TAJAN Christophe	VFLI - gestion activité ferroviaire Fibre Excellence	
Mme CARRERE Françoise	Secrétaire CLIC	

Excusé : MM. CHIRON Patrick– DESCURES Jean-Michel

Absent : UAC Comminges (riverains)

Saint-Gaudens, le 1/12/2010
La Présidente



Marie-Cécile BARTHET